



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes tenue par visioconférence le **mardi 15 juin 2021** à compter de **17 h 50**.

À laquelle sont présents :

Madame Sonia Paulus, mairesse de la ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac
Madame Sonia Fontaine, mairesse de la municipalité de Pointe-Calumet
Monsieur Benoit Proulx, maire de la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac
Monsieur Michel Mendes, conseiller municipal, en remplacement de monsieur Denis Martin, maire de la ville de Deux-Montagnes

Formant le quorum du conseil sous la présidence de Madame Sonia Paulus.

Sont également présents :

Monsieur Yvon Lemelin, directeur administratif et secrétaire-trésorier

Monsieur Patrick Denis, directeur de police

ORDRE DU JOUR

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Adoption de l'ordre du jour du 15 juin 2021

2. PROCÈS-VERBAUX

2.1 Adoption du procès-verbal du 18 mai 2021

3. AUTORISATION DES COMPTES À PAYER

Autorisation des comptes à payer au 15 juin 2021 et approbation des paiements effectués en vertu du règlement 2015-04-M01

4. RÉSOLUTIONS

4.1 Renouvellement de l'entente relative au prêt de services de policiers de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes à la Sûreté du Québec affectés à l'escouade régionale mixte de la Rive-Nord

4.2 Assistance dans la gestion du capital humain – mandat

4.3 Renouvellement du contrat à Ville de Saint-Eustache pour la fourniture d'un service de support informatique

4.4 Entente de partage des ressources pour le développement des applications BeeON

4.5 Motion de félicitations – Départ à la retraite de monsieur Martin Bérubé

4.6 Embauche d'une policière permanente

4.7 Embauche d'un policier permanent

5. AVIS DE MOTION

n/a

6. DÉPOT DE DOCUMENTS

n/a

7. RÈGLEMENTS

n/a

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

Levée de la séance du 15 juin 2021



2021-06-036

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le quorum est constaté.

Il est **PROPOSÉ** par : Sonia Fontaine

et **APPUYÉ** par : Benoit Proulx

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. **PROCÈS-VERBAUX**

2.1 **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

Chaque membre du conseil d'administration ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 mai 2021, au plus tard la veille de la présente séance, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Il est **PROPOSÉ** par : Michel Mendes

et **APPUYÉ** par : Sonia Fontaine

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 mai 2021, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-06-037

3. **AUTORISATION DES COMPTES À PAYER**

ATTENDU QUE les comptes à payer au 15 juin 2021 totalisent un montant de 381 144,02 \$;

ATTENDU QUE les paiements électroniques effectués sans résolution en vertu du règlement 2015-04-M01 totalisent un montant de 318 159,07 \$ pour la période du 19 mai au 15 juin 2021;

ATTENDU QUE les remboursements des comptes de dépenses aux policiers effectués en vertu du règlement 2015-04-M01 totalisent un montant de 2 033,33 \$ pour la période du 19 mai au 15 juin 2021;

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil d'administration a reçu une copie de la liste des comptes à payer, des paiements électroniques et des remboursements des comptes de dépenses aux policiers;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Benoit Proulx

et **APPUYÉ** par : Michel Mendes

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer présentés sur la liste établie au 15 juin 2021 au montant de 381 144,02 \$;

D'APPROUVER les paiements électroniques effectués sans résolution en vertu du règlement 2015-04-M01 pour la période du 19 mai au 15 juin 2021 au montant de 318 159,07 \$;

D'APPROUVER les remboursements des comptes de dépenses aux policiers en vertu du règlement 2015-04-M01 pour la période du 19 mai au 15 juin 2021 au montant de 2 033,33 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-06-038



Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Yvon Lemelin, secrétaire-trésorier

4. RÉSOLUTIONS

4.1 RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE RELATIVE AU PRÊT DE SERVICES DE POLICIERS DE LA RÉGIE DE POLICE DU LAC DES DEUX-MONTAGNES À LA SÛRETÉ DU QUÉBEC AFFECTÉS À L'ESCOUADE RÉGIONALE MIXTE DE LA RIVE-NORD

CONSIDÉRANT QUE la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes et la Sûreté du Québec désirent prolonger l'entente d'un an intervenue en 2020 relativement au prêt de services de policiers de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes à la Sûreté du Québec affectés à l'escouade régionale mixte de la Rive-Nord;

CONSIDÉRANT QUE les parties désirent prolonger l'entente pour une durée de quatre (4) ans, soit du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2025;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Benoit Proulx

et **APPUYÉ** par : Sonia Fontaine

D'AUTORISER le directeur de police à agir au nom de la régie pour conclure et signer une telle entente avec la Sûreté du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 ASSISTANCE DANS LA GESTION DU CAPITAL HUMAIN - MANDAT

CONSIDÉRANT l'évolution de l'absentéisme au cours des dernières années qui a un impact non négligeable sur les performances opérationnelles et financières de la régie;

CONSIDÉRANT l'intention de la direction d'accompagner adéquatement l'ensemble de ses employés qui sont particulièrement à risque de vivre des séquelles psychologiques à la suite de l'exposition répétée à des actes de violence, des accidents ou des drames humains;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Benoit Proulx

et **APPUYÉ** par : Michel Mendes

D'ACCEPTER l'offre de services de SISMIK Culture d'Impact afin de faire un diagnostic de la situation actuelle et présenter les recommandations et actions prioritaires à mettre en place suite au diagnostic, pour une somme ne pouvant excéder treize mille huit cent quarante-cinq dollars (13 845 \$), avant les taxes applicables et les frais de déplacement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-06-039

2021-06-040



4.3 RENOUVELLEMENT DU CONTRAT À VILLE DE SAINT-EUSTACHE POUR LA FOURNITURE D'UN SERVICE DE SUPPORT INFORMATIQUE

ATTENDU QUE par sa résolution 2019-10-065, la Régie a décidé d'octroyer un contrat à la ville de Saint-Eustache pour la fourniture d'un service de support informatique, pour une durée de deux (2) ans, renouvelable pour une période de deux (2) années;

CONSIDÉRANT que le premier terme de deux (2) ans vient à échéance le 31 décembre 2021;

CONSIDÉRANT l'appréciation par la direction de la Régie des services rendus et sa recommandation de se prévaloir de l'option de renouvellement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Benoit Proulx

et **APPUYÉ** par : Michel Mendes

DE RENOUVELLER l'Entente pour la fourniture par la Ville de Saint-Eustache des services de support informatique, par le biais de son service des technologies de l'information, pour la période débutant le 1er janvier 2022 et se terminant le 31 décembre 2023.

D'AUTORISER le directeur de police et la présidente ou la vice-présidente du conseil d'administration à signer ledit renouvellement avec la Ville de Saint-Eustache.

À la demande de Madame Sonia Paulus, la présidente appelle le vote sur la proposition. Le résultat du vote est le suivant :

Pour la proposition : Benoit Proulx et Michel Mendes

Contre la proposition : Sonia Fontaine et Sonia Paulus

En vertu des règles de fonctionnement de la Régie, la proposition est reportée à la prochaine séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4 ENTENTE DE PARTAGE DES RESSOURCES POUR LE DÉVELOPPEMENT DES APPLICATIONS BEEON

CONSIDÉRANT le besoin de la Régie de développer les applications afin de maximiser l'utilisation du logiciel de gestion policière BeeON;

CONSIDÉRANT que le logiciel BeeON est utilisé notamment par les organisations policières de Mirabel et de Saint-Eustache;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Régie et de la Ville de Saint-Eustache de partager leurs ressources et leurs connaissances dans le domaine de la programmation pour les services de police dans l'environnement BeeON;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Eustache dispose d'un service des technologies de l'information qui peut fournir des services pour le développement des applications de BeeON;



2021-06-041

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Benoit Proulx
et **APPUYÉ** par : Michel Mendes

D'APPROUVER le principe de la fourniture de services informatiques par la Ville de Saint-Eustache à la Régie pour le développement des applications de BeeON, pour la période débutant le 1er août 2021 et se terminant le 31 décembre 2023, le tout sujet à l'approbation des textes de l'entente à venir.

D'AUTORISER le directeur de police et la présidente ou la vice-présidente du conseil d'administration à signer ladite entente avec la Ville de Saint-Eustache, après approbation des textes finaux.

À la demande de Madame Sonia Paulus, la présidente appelle le vote sur la proposition. Le résultat du vote est le suivant :

Pour la proposition : Benoit Proulx, Sonia Fontaine et Michel Mendes

Contre la proposition : Sonia Paulus

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

4.5 MOTION DE FÉLICITATIONS – DÉPART À LA RETRAITE DE MONSIEUR MARTIN BÉRUBÉ

ATTENDU le départ à la retraite de monsieur Martin Bérubé, policier à la section Relations avec la communauté, en date du 30 juin 2021;

ATTENDU le travail consciencieux de celui-ci et son dévouement à l'égard des villes/municipalités desservies par la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes et leurs concitoyens tout au long de sa carrière;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Sonia Paulus
et **APPUYÉ** unanimement

2021-06-042

DE SOULIGNER le travail réalisé par monsieur Bérubé, de lui offrir nos sincères remerciements et de lui souhaiter une heureuse retraite bien méritée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.6 EMBAUCHE D'UNE POLICIÈRE PERMANENTE

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de monsieur Martin Bérubé, policier à la section Relations avec la communauté;

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Patrick Denis;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Sonia Paulus
et **APPUYÉ** unanimement

2021-06-043

DE PROCEDER à l'embauche de la policière Laurence De Ladurantaye, matricule 327 à titre de policière permanente en date du 1^{er} juillet 2021, et ce, conformément aux dispositions de la convention collective de travail des policiers et policières de la RPLDM.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



4.7 EMBAUCHE D'UN POLICIER PERMANENT

CONSIDÉRANT les dispositions de la convention collective de travail des policiers et policières de la RPLDM qui prévoit l'ajout d'un policier permanent en date du 1^{er} juillet 2021;

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Patrick Denis;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Sonia Paulus

et **APPUYÉ** unanimement

2021-06-044

DE PROCEDER à l'embauche du policier Gabriel Moreau, matricule 336, à titre de policier permanent en date du 1^{er} juillet 2021, et ce, conformément aux dispositions de la convention collective de travail des policiers et policières de la RPLDM.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. AVIS DE MOTION

n/a

6. DÉPÔT DE DOCUMENTS

n/a

7. RÈGLEMENTS

n/a

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

9. LEVÉE DE SÉANCE

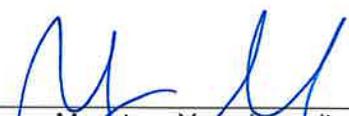
Il est **PROPOSÉ** par : Sonia Fontaine

et **APPUYÉ** par : Michel Mendes

2021-06-045

QU'à 18h00, la séance soit levée


Madame Sonia Paulus
Présidente


Monsieur Yvon Lemelin
Secrétaire-trésorier